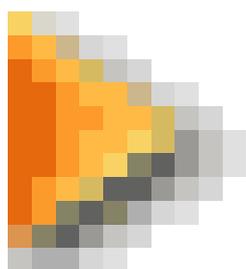


<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article752>



Courrier adressé aux anciens étudiants du BTS MI le 31 janvier 2005

- Technique - Départements - Yonne - Archives - Collèges et lycées de l'Auxerrois - Lycée Fourier, Auxerre -



Publication date: lundi 31 janvier 2005

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Auxerre, le 31 janvier 2005

Mademoiselle, Monsieur,

Comme de nombreux autres étudiants, vous avez fréquenté, au cours de votre scolarité post-bac, le lycée Fourier d'Auxerre. Vous y suiviez les cours dispensés dans la section « BTS Maintenance Industrielle ».

Cette section est, à ce jour, menacée de disparition. Sa fermeture priverait des lycéen(ne)s icaunais(es) d'une formation « bac + 2 » qualifiante et diplômante, et débouchant sur l'emploi.

L'équipe pédagogique du BTS MI ne peut se résoudre à une telle éventualité. Après avoir tenté plusieurs démarches (pétition des parents d'élèves, courriers aux élus politiques, entrevue avec les services de l'Education nationale, ...) pour démontrer l'intérêt, pour les jeunes, de cette formation, elle s'adresse à vous en espérant que vous voudrez bien, en souvenir de ce que cette formation vous a apporté, lui accorder votre soutien.

Le rectorat de Dijon invoque comme argument ultime pour justifier la fermeture du BTS dans notre lycée le fait que 3 autres sections post-bac de Maintenance Industrielle sont proposées dans l'académie : une à Dijon, une autre au Creusot, la dernière à Chalon sur Saône.

Nous pensons, nous, que les étudiants qui fréquentent, ont fréquenté, ou pourraient fréquenter notre établissement, ne seraient pas allés ou n'iraient pas, pour la très grande majorité d'entre eux, dans des villes aussi éloignées d'Auxerre : le coût des déplacements, l'obligation de trouver un logement sur place, l'éloignement de leur famille et de leurs amis,... seraient un frein à leur poursuite d'études post-bac, un frein à leur chance d'obtenir un diplôme leur permettant de trouver un emploi de technicien supérieur.

Le rectorat nous oppose aussi que « l'avenir » n'est pas dans les diplômes « bac + 2 » du type BTS mais qu'il importe que les jeunes adultes aient une formation « bac + 3 » ou « bac + 4 » : l'IUT, dans ce cadre serait préférable puisqu'il offre davantage de possibilités de poursuites d'études.

Nous pensons, nous, que la qualification « bac + 2 » offerte par notre BTS a permis et permet à de nombreux jeunes qui ne souhaitent pas s'engager dans des études supérieures longues de trouver un emploi intéressant qui leur permet ensuite d'évoluer en interne dans leur entreprise.

Nous avons développé ces arguments auprès des services du rectorat mais n'avons pas été suffisamment entendus, même s'il semble que nous ayons réussi à le faire douter puisqu'il a remis sa décision de fermeture à plus tard, s'accordant un délai de réflexion.

Nous souhaitons utiliser ce délai pour collecter, auprès des étudiants qui ont suivi la formation du BTS MI à Fourier, leurs avis sur ces 2 points qui ne font pas l'accord entre nous et le rectorat.

<https://dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/doc-d03fe.svg>

Questionnaire adressé aux anciens étudiants BTS MI

Vous trouvez, jointe à ce courrier, une **lettre type** (*fichier joint ci-dessus*) que vous nous demandons de bien vouloir nous retourner après l'avoir complétée. Nous adresserons les courriers reçus au Recteur en fin de semaine : nous nous permettons donc d'insister sur l'urgence à nous renvoyer cette lettre. Nous espérons que grâce à votre

Courrier adressé aux anciens étudiants du BTS MI le 31 janvier 2005

collaboration, nous pourrions continuer à offrir, à la rentrée 2005, une formation qui, si elle disparaissait, ferait grandement défaut aux jeunes de notre département.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien accorder à notre sollicitation et du temps que vous voudrez bien prendre pour y répondre.

Nous vous prions d'agréer, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour l'équipe pédagogique du BTS Maintenance Industrielle :

â€” **Nicolas Lamotte**, Conseiller Principal d'Education,

â€” **Jean-Marie Larose**, chef des travaux,

â€” **Alain Margueritte**, enseignant.
